

08 juin 2018 -17:20

Belgique et Panama reconnaissent leurs écoles nautiques respectives

Depuis ce vendredi 8 juin, la Belgique et le Panama reconnaissent mutuellement leurs formations et écoles nautiques. Cet accord est une étape importante pour nos deux pays et renforce les bonnes relations qu'ils entretiennent. L'accord a été signé par Messieurs Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Mer du Nord et Jorge Barakat Pitty, ministre panaméen des Affaires maritimes.

Cet accord est intervenu à la demande du Panama. Après un audit réalisé par la Direction Générale Navigation du SPF Mobilité et Transports en mars 2018, il est apparu que le Panama se conforme aux réglementations internationales qui garantissent un niveau minimum de formation pour les marins. Le Panama et la Belgique conviennent que ceux qu'ils ont formés peuvent naviguer sur leurs navires respectifs. Les deux pays reconnaissent ainsi mutuellement leurs écoles et formations nautiques. En Belgique, on compte chaque année environ 130 marins diplômés de 6 établissements d'enseignement différents.

La flotte panaméenne constituant la plus grande flotte au monde avec plus de 8 000 navires, cet accord entre la Belgique et le Panama offre d'importants avantages économiques aux armateurs et marins panaméens et belges.

Philippe De Backer: « Avec cette signature, la Belgique et le Panama confirment leur bonne relation. Grâce à l'accord, les marins belges peuvent également travailler sur les navires sous pavillon panaméen. Pour moi, ça signifie que notre flotte belge et naviguer sous pavillon belge est un label de qualité. La Belgique est et restera une nation maritime. Avec ceci, nous confirmons en tant que pays une fois de plus notre position de leader dans la navigation internationale. »

De plus, la Belgique a également recommandé la République du Panama à la Commission européenne, afin qu'elle puisse bénéficier d'une reconnaissance européenne en plus de la reconnaissance belge. L'Europe organisera un audit dès le début de l'année prochaine auprès de l'administration maritime panaméenne et de ses écoles et formations nautiques. En cas de résultat positif, le Panama recevra également une reconnaissance européenne permettant aux compagnies maritimes européennes de recruter des marins panaméens formés et inversément.

Plus d'infos :

Charlotte van den Branden

Porte-parole SPF Mobilité et Transports

0474/41.37.47

presse@mobilit.fgov.be

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be